

L'ASSUREUR-CONSEIL

LYCEA
5 QUAI JAYR
69009 LYON

LE SOUSCRIPTEUR

Fédération UNSA SPORT
21 RUE JULES FERRY
93170 BAGNOLET

ASSURE POUR COMPTE

Nom et adresse de l'**assuré pour compte** :

DE NOUE Nicolas
Kerbernard
56400 LE BONO

Nom du **syndicat** :
SPEN

N° d'adhérent au **syndicat** :

Date d'adhésion au **syndicat** :
21 avril 2015

PERIODE D'ASSURANCE

Du : 21 avril 2015

Au : 31 décembre 2015

LE CONTRAT

La présente Attestation individuelle d'assurance est délivrée sous la responsabilité de l'assureur-conseil au titre du contrat d'assurance pour compte « Assurances Professionnelles – Responsabilité Civile UNSA SPORT » constitué des Conditions Particulières, des Conditions Générales n°RCUS1014, des « modules de couverture » n°RCPUS1014, RCEUS1014 et RJPUS1014, souscrit par la Fédération UNSA SPORT pour le compte des moniteurs sportifs répondant à la définition d'**assurés pour compte** telle que visée à la Rubrique I « Définitions » de la 5^{ème} Partie « Dispositions générales » des Conditions Générales n°RCUS1014.

Ce contrat est assuré par Hiscox Insurance Company Limited via sa succursale française et par l'intermédiaire de Hiscox Europe Underwriting Limited.